



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 26 juillet 2013

**LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE UNE AUGMENTATION DES AMENDES POUR CONDUITE
DISTRIBUTE A COMPTER D'AUJOURD'HUI**

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que de nouvelles amendes et une augmentation des amendes pour conduite distraite, dont l'envoi de textos ou l'usage d'un appareil électronique portatif en conduisant, entrent en vigueur aujourd'hui. Ces nouvelles amendes ont été adoptées dans le cadre du Budget de l'Etat pour 2013-2014. Elles font partie des efforts soutenus du Gouverneur pour empêcher la conduite distraite et assurer la sécurité sur les routes et autoroutes de l'Etat pour les New Yorkais.

« La conduite distraite est devenue une épidémie effrayante sur nos routes, et les amendes sont un outil important pour punir et empêcher ce comportement imprudent », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Combiné à des sanctions plus sévères concernant les permis et à une application plus stricte de la loi, l'augmentation de ces amendes enverra un message fort à tous les conducteurs, que la conduite distraite est un problème grave avec de graves conséquences. Utiliser une approche à plusieurs volets pour combattre cette dangereuse habitude fera réfléchir deux fois les conducteurs avant d'utiliser leur téléphone portable au volant. Les patrouilles de police de l'Etat de New York seront sur les autoroutes et les routes cet été, et nous lançons un avertissement aux conducteurs : n'envoyez pas de textos en conduisant ou vous le paierez cher. »

A compter d'aujourd'hui, pour les violations pour conduite distraite qui interviendront à partir du 26 juillet 2013, il y aura de nouvelles amendes minimum et des amendes maximum plus élevées :

- Pour une première infraction, l'amende minimum est de 50 \$ et l'amende maximum passe à 150 \$.
- Pour une deuxième infraction commise dans les 18 mois, l'amende minimum est de 50 \$ et l'amende maximum passe à 200 \$.
- Pour une troisième infraction et les infractions suivantes commises dans les 18 mois, l'amende minimum est de 50 \$ et l'amende maximum passe à 400 \$.

Ces amendes font partie des efforts soutenus du Gouverneur pour lutter contre la conduite distraite - un problème qui affecte la sécurité publique à l'échelle de l'Etat et de la nation. Au début de cette année, le Gouverneur Cuomo a demandé au Département des Véhicules à Moteur (DMV) de mettre en oeuvre des sanctions plus sévères pour conduite distraite pour tous les conducteurs. Le 1er juin 2013, le Département des Véhicules à Moteur a augmenté le nombre de points cumulés sur un dossier de conduite d'une personne suite à une condamnation pour l'envoi de textos en conduisant et des infractions liées au téléphone portable de trois points à cinq points.

Le 1er juillet 2013, le Gouverneur a ratifié la loi par laquelle il a lancé la création de nouvelles sanctions pour conduite distraite pour les jeunes conducteurs novices. La nouvelle loi ratifiée par le Gouverneur aujourd'hui impose les mêmes sanctions sur les conducteurs avec des permis junior et probatoires pour l'envoi de textos en conduisant et l'utilisation d'un téléphone portable que celles qu'ils reçoivent pour la vitesse et la conduite imprudente : suspension du permis pendant 60 jours pour les premières condamnations et retrait du permis pendant 60 jours (pour les permis junior) ou 6 mois (pour les permis probatoires) pour les condamnations suivantes dans les 6 mois suivant la restitution du permis suspendu.

Cet été, sous la direction du Gouverneur, la Police de l'Etat de New York entreprend une large campagne de répression de la conduite distraite. L'effort de près de 1 million de dollars consistera à augmenter les forces de l'ordre et les patrouilles, en particulier au-travers d'opérations sous couverture avec des véhicules VUS non marqués à l'effigie de la Police de l'Etat, pour arrêter les conducteurs irresponsables.

Pour plus d'informations sur les lois de l'Etat relatives à l'envoi de textos ou l'usage de téléphone portable en conduisant, consulter : <http://www.dmv.ny.gov/cellphone.htm>.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418